



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21053
26 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 26 DECEMBRE 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
CUBA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que la situation de notre ambassade à Panama reste celle dont nous vous avons fait part dans la lettre que nous vous avons adressée hier.

Le Ministère des relations extérieures de Cuba a publié hier soir la déclaration dont vous trouverez le texte ci-joint.

Etant donné que les garanties et les assurances données par les autorités américaines ne correspondent pas à l'attitude des forces militaires qui encerclent la résidence de l'Ambassadeur de Cuba et vu la gravité de la situation, où 25 enfants et 30 femmes demeurent otages dans notre résidence, mon gouvernement demande que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner cette situation et rechercher une solution immédiate.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer d'urgence la présente lettre et la déclaration du Ministère des relations extérieures à tous les membres du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Oscar ORAMAS OLIVA

Annexe

Déclaration du Ministère des relations extérieures

Depuis la matinée du 24 décembre, des chars de combat et des soldats des forces armées des Etats-Unis qui ont envahi Panama encerclent la résidence de l'Ambassadeur de la République de Cuba à Panama, la soumettant à toutes sortes de mesures de harcèlement et à une guerre psychologique et empêchant le personnel diplomatique cubain, y compris l'Ambassadeur Lazaro Mora, de se déplacer librement.

A 10 h 30 ce matin, le commandant Ackson du deuxième bataillon du 504e régiment de la 82e division aéroportée, contrairement aux assurances données par des fonctionnaires du Département d'Etat à Washington et par le chef de la Section chargée des intérêts des Etats-Unis à La Havane, a déclaré au conseiller de l'ambassade de Cuba à Panama, M. Luis Delfin Pérez, qu'en tant que commandant des forces qui encerclaient la résidence, il avait pour mission d'empêcher l'entrée et la sortie de personnel, de maintenir le siège de la résidence et d'arrêter tout diplomate cubain, quel que soit son rang, qui chercherait à en sortir.

A 18 heures, le conseiller Luis Delfin Pérez est sorti jusqu'à la porte de la résidence et a demandé à parler au chef du détachement. Les forces des Etats-Unis l'ont menacé de leurs armes et il lui a été redit par un responsable américain que celui-ci avait pour ordre d'arrêter tout Cubain qui chercherait à quitter la résidence.

En outre, à diverses reprises, les membres des forces qui assiègent la résidence ont mis des masques à gaz, utilisé des véhicules spéciaux pour observer constamment la zone de la résidence par-dessus l'enceinte, interrompu le fonctionnement du circuit fermé de télévision qui permet de contrôler l'entrée de la résidence et effectué des manoeuvres d'intimidation.

Comme nous l'avons déjà signalé aux autorités compétentes des Etats-Unis, il y a parmi les personnes se trouvant à l'intérieur de la résidence un groupe de femmes et d'enfants, dont la sécurité est menacée parce qu'ils manquent de vivres et de médicaments du fait que l'accès au bâtiment est interdit.

Il ne fait aucun doute que la poignée d'hommes qui se trouvent également dans le bâtiment ne laisseront pas violer impunément l'extra-territorialité de la résidence de l'Ambassadeur de Cuba.

La situation dangereuse créée par les forces d'occupation des Etats-Unis risque de conduire à un déplorable incident dont les autorités de Washington et les chefs desdites forces porteront l'entière responsabilité.

Au nom du Gouvernement cubain, le Ministère des relations extérieures dénonce l'action grave et illégale entreprise par les forces des Etats-Unis à Panama contre les diplomates cubains en poste dans ce pays et les membres de leurs familles, et exige que soient respectées les normes du droit international qui régissent le traitement des ambassades et des diplomates même en temps de guerre et, par conséquent, qu'il soit mis fin immédiatement aux actes d'hostilité dirigés contre la résidence de l'Ambassadeur de Cuba à Panama.

Voyant qu'il est impossible d'obtenir des autorités américaines une réponse sérieuse et valable, le Gouvernement cubain a décidé de porter la situation à l'attention du Conseil de sécurité.

La Havane, le 25 décembre 1989.

